

2017 MISE A DISPOSITION des protocoles médicaux du CHU de Rennes : filière obstétricale
 Ces protocoles mis à disposition des partenaires du réseau périnatal 35 sont fournis à titre indicatif, ils n'ont pas été validés par la direction du réseau et à ce titre n'engagent pas sa responsabilité. Les textes sont relayés *in extenso*, ils ne peuvent en aucun cas être modifiés ni diffusés hors contexte.

22 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE RENNES

Département de Gynécologie Obstétrique et Reproduction Humaine

Professeur P. POULAIN

ooooo

CREATION	PROTOCOLE GHR, BLOC, SDC	MISE A JOUR
4/4/98	STREPTO B PENDANT LA GROSSESSE page 1/1	27/12/2012

(cf aussi protocole « Antibiothérapie pendant le travail »)

1) DEPISTAGE SYSTEMATIQUE : QUAND ? COMMENT ?

* au mieux pendant la consultation du **8^{ème} mois**, sinon dès que possible, même en début de travail (ne pas envoyer le prélèvement en urgence).

* dépistage inutile et **à considérer comme positif** si :

- résultat + lors d'un contrôle fait auparavant en GHR pour MAP ou RPM
- si ECBU + à strepto B pendant la grossesse (dans ce cas traiter l'infection)
- si atcd d'infection néonatale à strepto B traitée au moins 8 jours (à différencier d'une contamination néonatale).

- prélèvement vaginal inférieur uniquement (pas besoin de spéculum)
- tube avec milieu de transport +++ (culturette ®) → bactériologie

2) EN CAS DE POSITIVITE :

- pendant la grossesse, ne pas traiter ni contrôler (sauf ECBU +, sauf RPM)
- pendant le travail, **ANTIBIOPROPHYLAXIE si strepto B + (ou considérées +)** par **CLAMOXYL IV 2g puis 1g/ 4 heures**, débuter le + tôt possible ++

(NB : si pose de PROPESS, débuter dès la pause du PROPESS, 2g puis 1g/ 8 heures

et ne passer à 1g/ 4heures que si début de travail ou RPM)

→ **CLINDAMYCINE 900 mg toutes les 8 heures***

→ **CEFAZOLINE 1g puis 0,5g IV toutes les 4 heures.**

cf protocole « Nouveau-né en maternité et infections bactériennes ».

- **SI STREPTO B INCONNU, L'ANTIBIOPROPHYLAXIE NE CONCERNE QUE LES CAS A RISQUE ELEVE DE TRANSMISSION AU NV-NE :**



2017 MISE A DISPOSITION des protocoles médicaux du CHU de Rennes : filière obstétricale

Ces protocoles mis à disposition des partenaires du réseau périnatal 35 sont fournis à titre indicatif, ils n'ont pas été validés par la direction du réseau et à ce titre n'engagent pas sa responsabilité. Les textes sont relayés *in extenso*, ils ne peuvent en aucun cas être modifiés ni diffusés hors contexte.

- accouchement prématuré (++) prophylaxie si dépistage non fait),
- ouverture de l'œuf > 12 heures,
- RPM > 12 heures avant travail ou > 18 heures avant la naissance;
- fièvre >38° à 2 reprises à une heure d'intervalle,
- LA teinté ou méconial,
- monitoring interne, oxymétrie, amnioinfusion,
- maturation/déclenchement par prostaglandines.